Qui doit protéger des drones les centrales et barrages?

- 10.11.2026
- Le Temps
- JULIE COLLET

SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE Berne considère les attaques aériennes contre ses infrastructures comme une menace réelle. Mais la répartition des rôles entre armée, police et exploitants reste à définir Les infrastructures énergétiques sont devenues des cibles stratégiques, comme le montrent les frappes russes répétées en Ukraine. Une menace qui préoccupe également Berne, rapporte le quotidien alémanique Blick. Le Conseil fédéral considère en effet les actes de sabotage et les attaques aériennes contre les infrastructures critiques comme les scénarios de menace les plus probables pour la Suisse. Selon l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), les centrales nucléaires et les barrages figurent notamment parmi les installations exposées aux drones, aux tirs de roquettes et aux incendies criminels.

La Confédération attend des fournisseurs d'électricité qu'ils renforcent la sécurité de leurs installations, mais leurs moyens restent limités face aux menaces militaires. S'ils peuvent installer des capteurs, des filets de protection ou des dispositifs de dissimulation, les exploitants n'ont pas le droit de neutraliser eux-mêmes un drone ni d'interpeller des suspects. Ils doivent alors appeler la police, qui arrive souvent trop tard, une fois le drone reparti. Le DDPS renvoie la balle aux exploitants Des documents internes, consultés par Blick, révèlent que des collaborateurs du ministre de l'Energie, Albert Rösti (UDC), avaient alerté le Département fédéral de la défense (DDPS) sur les attentes de plusieurs fournisseurs d'électricité, qui estiment que l'armée devrait au moins assurer la protection de leurs installations contre les drones et les missiles. Le DDPS rejette toutefois cette responsabilité.

Selon lui, la sécurité des installations incombe avant tout à leurs exploitants. L'armée ne pourrait intervenir qu'en dernier recours, lorsque les moyens civils ne suffisent plus. «Compte tenu des moyens dont dispose l'armée suisse et des autres missions qui lui sont confiées, il ne sera pas possible d'assurer simultanément le même niveau de protection à l'ensemble des sites d'approvisionnement en électricité», reconnaît le département, qui renvoie aux lignes directrices du Conseil fédéral en matière de défense. De plus, la répartition des rôles en cas d'attaque de drones en dessous du seuil de la guerre demeure floue, tandis que la coordination des interventions doit encore être définie. Sous la Coupole «En l'absence de réglementation spécifique sur la protection physique des infrastructures énergétiques critiques.

l'OFEN prépare actuellement une base légale», indique l'office fédéral dans les colonnes de Blick. Dans la NZZ, le conseiller national UDC Thomas Hurter (63 ans) plaide pour que les exploitants puissent intervenir en cas d'urgence, notamment à l'aide de brouilleurs ou de drones intercepteurs, voire en neutralisant directement les appareils suspects. De son côté, la Commission de la politique de sécurité du Conseil national réclame la création d'un centre national chargé de centraliser les signalements de drones à proximité des infrastructures critiques, ■■.